Conformément à la loi n°2004-801 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le droit d'accès et de modification peut s'exercer auprès du Club Nautique Auby.

INSCRIPTION LICENCE
ANNEE 2019-2020

Prix de la licence :

Licenciés saison 2018-2019 :
75 euros pour le 1er licencié
70 euros pour le 2ème licencié
65 euros pour le 3ème licencié
60 euros pour le 4ème licencié

Nouveaux licenciés :
95 euros pour le 1er licencié
90 euros pour le 2ème licencié
85 euros pour le 3ème licencié
80 euros pour le 4ème licencié

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe : ☐ M ☐ F

Date de naissance : _____ / _____ / _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Téléphone domicile : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Téléphone portable : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Adresse mail : _____

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

☐ 1 certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation **y compris en compétition** (dès le 1er entraînement) daté de moins de 3 mois

☐ Le règlement intérieur signé et approuvé ☐ 1 photo d'identité

☐ Pour tout règlement par chèque celui-ci sera établi à l'ordre du CLUB NAUTIQUE AUBYGEOIS

☐ Pour les Aubygeois: si l'opération est renouvelée par la municipalité, un dossier de Bourse au sport est à retirer en mairie. Il y aura une prise en charge partielle du coût d'adhésion qui sera remboursée. En cas de dépôt du dossier en mairie, établir donc deux chèques : l'un qui sera encaissé par le club et l'autre qui vous sera restitué par la suite.

Dossier remis le :	A rendre pour le :	Payé le :

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

Je soussigné(e) ..... reconnais avoir été informé(e) par le CLUB NAUTIQUE AUBYGEOIS des garanties de base proposées avec la licence et des possibilités de souscription de garanties forfaitaires complémentaires

☐ Je souhaite bénéficier des garanties de base (comprise dans la formule licence assurance)

☐ J'atteste souscrire à l'une des options proposées

Date et signature :

Précédé de la mention « Lu et approuvé »
Signature du licencié ou du représentant légal pour les mineurs

Conformément à la loi n°2004-801 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le droit d'accès et de modification peut s'exercer auprès du Club Nautique Auby.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MOINS DE 18 ANS :

Je soussigné(e), M. ou Mme _____ (père-mère-tuteur-exerçant l'autorité légale) de l'enfant :

☐ Autorise celui-ci à participer à toutes les activités organisées par le CLUB NAUTIQUE AUBYGEOIS y compris les activités récréatives.

☐ Autorise tout responsable du CLUB NAUTIQUE AUBYGEOIS (membre du comité ou entraîneur) à prendre toutes dispositions nécessaires en cas d'accident survenant à mon enfant lors d'un entraînement, d'une compétition ou de toute sortie organisée par le club.

A _____, le _____

Signature précédée de la mention lu et approuvé :

AUTRES AUTORISATIONS :

Je soussigné(e), M. ou Mme _____

☐ Autorise la parution sur le site du CLUB NAUTIQUE AUBYGEOIS, dans les journaux (presse, journal municipal...) des photos de mon enfant ou de moi-même prises dans le cadre des activités du CLUB NAUTIQUE.

☐ Autorise la parution sur la page Facebook du CLUB NAUTIQUE AUBYGEOIS des photos de mon enfant ou de moi-même prises dans le cadre des activités du CLUB NAUTIQUE.

A _____, le _____

Signature précédée de la mention lu et approuvé :

Dans le cadre de l'équipement des nageurs, veuillez compléter également les informations ci-dessous

TEE-SHIRT											
6 ans	**8 ans**	**10 ans**	**12 ans**	**14 ans**	**XS**	**S**	**M**	**L**	**XL**	**XXL**	**XXXL**

SHORT											
6 ans	**8 ans**	**10 ans**	**12 ans**	**14 ans**	**XS**	**S**	**M**	**L**	**XL**	**XXL**	**XXXL**

POINTURE	

Conformément à la loi n°2004-801 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le droit d'accès et de modification peut s'exercer auprès du Club Nautique Auby.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N° 15646*01

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_| à (lieu de naissance) : .....

Pays de naissance : .....

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....

Nom d'usage (ex. nom d'époux/d'épouse) : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_| à (lieu de naissance) : .....

Pays de naissance : ..... Nationalité : .....

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

❑ Père ❑ Mère ❑ Autre (préciser) : .....

Adresse : ....
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : .....

Pays : .....

Téléphone *(recommandé)* : __ __ / __ __ / __ __ / __ __ / __ __

Courriel *(recommandé)* : .....

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : |_|_|_|_|_|_|_|_| inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1er septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »[1] :

DATE : |_|_|_|_|_|_|_|_| Signature du titulaire de l'autorité parentale :

[1] *Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.*

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION [1] :

Type de document (cocher la case) : ❑ Carte nationale d'identité ❑ Passeport ❑ Autre

(Préciser : .....

Délivré(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Par (autorité de délivrance) : .....

[1] *La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.*

[2] *Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans. Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.*

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

Conformément à la loi n°2004-801 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le droit d'accès et de modification peut s'exercer auprès du Club Nautique Auby.

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB NAUTIQUE AUBYGEOIS

ARTICLE 1er : Le club et ces adhérents doivent se conformer au règlement de la piscine

ARTICLE 2 : Chaque membre du club s'engage à assister régulièrement aux entraînements et à participer aux compétitions lorsqu'ils sont retenus ou qualifiés, sauf avis médical (certificat médical remis avant la compétition ou empêchement scolaire)

Tout nageur ayant été convoqué pour participer à une compétition (championnat départemental, régional, national ou même meeting) se verra facturé les frais engagés (transport, hébergement, repas, engagements facturés par les fédérations....) lorsqu'il ne participera pas, sans motif valable et sans nous en avoir avisé 15 jours auparavant (pour les championnats départementaux et régionaux) et 1 mois auparavant pour les rencontres au niveau national (championnat de France..) En cas d'impossibilité d'assister à une compétition, il convient d'avertir par téléphone, par mail, le plus rapidement possible **le président Gilles DUHEM – 06 72 69 38 88 – mail : gilles.duhem@hotmail.fr**

ARTICLE 3 : Tous les nageurs s'engagent à observer le respect envers le personnel d'encadrement et à respecter leurs décisions

ARTICLE 4 : Le(s) entraîneur(s) et le président sont seuls habilités à désigner les nageurs sélectionnés pour les compétitions tant officielles qu'amicales, auxquelles le club pourra être appelé à participer.

ARTICLE 5 : Lors des compétitions le port du tee-shirt du club est obligatoire

ARTICLE 6 : Le port du bonnet est obligatoire lors des entraînements et compétitions.

ARTICLE 7 : Tous les nageurs s'engagent à ranger le matériel utilisé lors des entraînements, à laisser les vestiaires, douches et toilettes propres à leur sortie.

ARTICLE 8 : Les horaires d'entraînement vous sont remis avec les imprimés relatifs à l'inscription au club. Les retards ne seront pas tolérés (sauf raisons valables). Les entraîneurs sont seuls habilités à modifier les horaires.

ARTICLE 9 : Dans la mesure du possible nous assurons le transport des nageurs lors des compétitions. La priorité est donnée aux nageurs, officiels et à l'encadrement, si des places restent disponibles les parents seront acceptés dans l'autocar.

ARTICLE 10 : Tout adhérent ne respectant pas ce dit règlement se verra sanctionner (avertissement – suspension – exclusion)

A NOTER
Le CLUB NAUTIQUE AUBYGEOIS, la piscine d'AUBY ou toute autre piscine nous recevant ne sont pas responsables des vols pouvant survenir lors des entraînements ou compétitions. Des casiers sont à votre disposition pour ranger les effets à l'abri des convoitises.

LORSQUE VOUS DEPOSEZ VOTRE ENFANT A LA PISCINE, VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE LES ENTRAINEURS SONT BIEN ARRIVES.

Nous vous demandons de bien vouloir demander à votre enfant de respecter le travail des bénévoles et par conséquent de jeter dans les poubelles prévues à cet effet tous papiers (biscuits, bonbons....), bouteilles de shampooing ou bain douche.....

Un calendrier des compétitions vous sera remis (le réclamer lors des entraînements). Si vous ne recevez pas de convocation pour celles-ci (absence de votre enfant lors des entraînements), n'oubliez pas de réclamer la convocation auprès des entraîneurs en fonction des dates indiquées.

Lors des déplacements, nous vous demandons de bien vouloir accompagner vos enfants. Les membres dirigeants du CLUB NAUTIQUE AUBYGEOIS et les entraîneurs ne peuvent surveiller vos enfants durant la compétition car ils font bien souvent fonction d'officiels. Si vous confiez votre enfant mineur à un autre parent, nous vous demandons de nous le signaler auparavant.

Toute demande de licence devra être accompagnée du règlement du montant demandé :
- en espèces
- en coupon sports
- par chèque (vous pouvez établir plusieurs chèques)

EN TOUT ETAT DE CAUSE, AUCUNE LICENCE NE SERA ETABLIE SANS REGLEMENT FINANCIER DE VOTRE ADHESION AU CLUB ET VOTRE ENFANT NE SERA PAS ACCEPTE DANS LE BASSIN

A _____, le _____

Signature précédée de la mention lu et approuvé

Conformément à la loi n°2004-801 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le droit d'accès et de modification peut s'exercer auprès du Club Nautique Auby.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE FSGT SAISON 2019-2020

Madame, Monsieur

La loi du 26 janvier 2016 dite de "modernisation du système de santé" et ses décrets d'application ont modifié les conditions de délivrance et de renouvellement des licences sportives.

Vous pratiquez une ou plusieurs activités qui n'ont pas de contraintes particulières et vous sollicitez le renouvellement sans discontinuité de votre licence FSGT pour la saison 2018/2019 ou l'année 2019 et avez déjà remis un certificat médical à votre club / association pour la sison 2017/2018 ou l'année 2018.

Au préalable, votre club / association vous a remis les deux formulaires mentionnés ci-dessous, à savoir :

- Le questionnaire de santé (Cerfa n° 15699*01à que vous devez obligatoirement renseigner et conserver.
- La présente attestation que vous devez signer et remettre à votre club / association qui la conservera.

Si vous avez répondu "non" à toutes les rubriques du questionnaire santé

- Vous devrez obligatoirement renseigner, signer et remettre à votre club / association la présente attestation qui la conservera.

Si vous avez répondu "oui" à au moins une rubrique du questionnaire santé

- Vous devez solliciter un certificat médical auprès d'un(e) médecin. Ce certificat médical devra établir explicitement l'absence de contre indication à la pratique du / des sports que vous souhaitez pratiquer avec votre club / association datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence FSGT.
- Et vous devez obligatoirement remettre le certificat médical délivré par le médecin à votre club / association qui le conservera.

Par ailleurs, nous vous informons expressément que le questionnaire de santé que vous avez renseigné, vous est strictement personnel. Et nous vous informons aussi expressément que les réponses formulées par vos soins relèvent de votre responsabilité exclusive.

ATTESTATION

(à renseigner, à signer et à remettre obligatoirement par l'adhérent (e) à l'association / club)

Je, soussigné (e) (Prénom et Nom du-de la licencié(e)) :

N° de licence FSGT : ----------

Adhérent (e) du club / association : ----------

J'atteste sur l'honneur avoir reçu le questionnaire de santé, avoir pris connaissance des préconisations de la FSGT ci-dessus et avoir renseigné le questionnaire de santé (QS-Sport Cerfa n° 15699*01) qui m'a été remis par mon club / association. Et j'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

Fait à ----------, le ----------
Pour dire et valoir ce que droit.
Signature du-de la licencié (e) ou de son-sa-ses représentant-e légal-e/légaux-légales pour les mineur(e)s

Tukif

Conformément à la loi n°2004-801 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le droit d'accès et de modification peut s'exercer auprès du Club Nautique Auby.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N°15699*01

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé " QS – SPORT"

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris avec l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive		
*NB : Les réponses formules relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de licence.